

Charte d'accueil des temps collectifs du Relais Petite Enfance

Communauté de communes Loire-Semène



A L'ACCUEIL :

- Enlever ses chaussures et chaussettes pour plus de sensations
- Le temps d'arrivée se fait entre 9h30 et 10h15 pour respecter le rythme de l'enfant, sauf exception (intervenant par exemple).
- En cas de plusieurs groupes, respecter les horaires et attendre la fin de l'animation avant d'entrer dans la salle.



POSTURE PROFESSIONNELLE :

- Etre disponible ici et maintenant
- Limiter l'utilisation du téléphone au cas d'urgence afin d'être pleinement disponible pour les enfants.
- Se répartir dans la salle afin de sécuriser les enfants dans leur exploration.
- Interagir avec l'enfant en se mettant à sa hauteur pendant le temps collectif.
- Adopter une gestuelle et un vocabulaire adaptés
- Prendre le temps d'observer pour favoriser l'expérimentation de l'enfant et sa prise d'autonomie, l'encourager, le valoriser et lui faire confiance
- Alerter l'enfant et les autres adultes lorsque l'on quitte la pièce et en limiter la durée
- Mettre en mot les émotions des enfants et des adultes
- Faire preuve de discrétion professionnelle, s'abstenir de tout jugement posé sur les professionnels, les familles et les enfants.
- Offrir à l'enfant la liberté de choisir son jeu, de le détourner, d'y consacrer la durée qu'il souhaite et limiter les interactions dans le jeu libre de l'enfant.
- Donner à l'enfant libre accès à son doudou et/ou sa sucette

ETRE BIEN ENSEMBLE :

- Veiller résolument au niveau sonore
- Participer à l'installation, au déroulement, au nettoyage et au rangement de l'activité proposée.
- Ne pas fréquenter le RPE si l'état de santé de l'enfant ne le permet pas (maladies contagieuses, fatigue, fièvre...)



RÔLE DE L'ANIMATRICE :

- Garante du cadre en toute neutralité
- Les éventuelles problématiques peuvent être déposées auprès de l'animatrice



Les photos doivent être limitées et raisonnées, uniquement des enfants de l'assistant maternelle

